



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONTEX

\*\*\*\*\*

## SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février, à dix-neuf heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme CARRIER  
Christiane, Maire. Date de convocation : jeudi 1<sup>er</sup> février 2024.

**Etaient présents** : Mme Carrier Christiane, M. Bouillet Christophe, M. Journet Jérôme, Mme Khadir Dallila, Mme Lang Marie, Mme  
Sack Caroline, M. Staiger Antoine, M. Watier Pierre, Mme Yung Hing Véronique. **Absents excusés** : Mme Tanchon Lydie (pouvoir  
à Mme Sack) ; M. Rigaud-Modelin Romain (pouvoir à M. Staiger). M. Pierre WATIER est élu secrétaire de séance.

**Nombre de Conseillers** : en exercice : 11, Présents : 9, **Suffrages exprimés** : 11, Pour : 11, Contre : 0, Absentions : 0

Le Président de séance soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi en Préfecture de la Savoie  
et de sa publication par affichage en Mairie le 9 février 2024

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION N°2024-07

#### Enfouissement des réseaux secs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'enquête citoyenne qui, sur la base d'une chiffrage  
estimatif réalisé par le SDES, Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie, a plébiscité ce projet : 81,23%  
de participation et quasi-unanimité des habitants pour « favorable » et « très favorable ». Madame le Maire  
remercie les habitants d'Ontex et affirme sa volonté de conduire cet enfouissement sur la totalité de la Commune,  
nonobstant la nécessité d'un phasage sur plusieurs années. Le choix des premières tranches répondra à des critères  
de coordination de travaux, d'efficacité, d'impact sur le cadre de vie et de capacité d'obtention des subventions.

La commission « travaux », élargie à des citoyens volontaires, s'est réunie le 25 janvier 2024 et a fait ses  
propositions. Il convient maintenant d'engager les études de faisabilité et de chiffrage de la première ou des deux  
premières tranches définies avec le SDES. Il convient également de rechercher des synergies avec les autres  
opérateurs (ENEDIS, ORANGE, Grand-Lac) mais aussi avec d'éventuels projets privés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

#### Décide :

- D'engager, avec le SDES, l'étude de la tranche « Eglise-Four ». L'engagement de cette étude par la commune  
entraînera le paiement intégral des frais d'étude par la commune, si celle-ci devait renoncer ultérieurement  
au projet.
- Avant tout engagement de travaux, cette étude donnera lieu à nouvelle délibération du conseil municipal  
quand elle sera disponible.
- Cette tranche est actuellement estimée à 183.660 € dont la partie électricité est prise en charge à 70% par le  
SDES. Les frais liés à la rénovation du réseau d'eau sont pris en charge par Grand-Lac. L'étude déterminera  
le montant de la participation d'Orange. Pour le reste à charge de la commune, il sera recherché les soutiens  
de l'Etat, de la Région, du département et de Grand-Lac.

**Donne** au maire pouvoir et mandat d'engager auprès du SDES l'étude de la tranche retenue et dit que le budget  
2024 devra intégrer cette décision.

#### Voies et délais de recours

Cette délibération peut être contestée dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification.:

- Dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune de Ontex par courrier à la Mairie de Ontex – Chef-lieu – 73130 Ontex.
- Dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Préfecture de la Savoie Place Caffé BP 1801 73018 CHAMBERY CEDEX.
- Dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38019 Grenoble.

Fait et délibéré, à Ontex, le 8 février 2024

Pour extrait conforme Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Christiane CARRIER



Le secrétaire de séance  
Pierre WATIER